



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E79657

VALABLE JUSQU'AU 06/02/2027

ÉDITÉ LE

13/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 47879803600065

Siret : 478 798 036 00065

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés : 5417268

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 10655863 0001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 10655863 0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : AXXION

15 RUE EDOUARD BRANLY
44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Téléphone : 02 40 33 54 56

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.axxion-habitat.fr>

E-mail : contact@axxion.tv

Responsabilité légale :
DROUCHAUX JULIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	25/06/2025
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	13/12/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	07/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	25/06/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	15/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.